

ENTRETIEN AVEC Audrey BAUDEAU (AB) , Déléguée générale du CNAJEP, réalisé par François Bernard (FB) administrateur du mouvement d'éducation E-graine et du Collectif des Associations Citoyennes, une semaine avant les rencontres nationales de Poitiers, les 17,18 et 19 mars, qui à l'initiative du CNAJEP, de la ville de Poitiers, l'Association des Maires de France(AMF) et de l'Association des Régions de France ont rassemblé 350 personnes, élus de collectivités locales, élus associatifs, agents des collectivités, salariés d'associations. Les objectifs de ces Rencontres : échanger, se former, dessiner l'avenir de l'éducation populaire, et lui donner de la visibilité dans les espaces publics.

Les rencontres se sont bien passées, très conviviales, passionnantes souvent, comme à l'occasion de la conférence de Philippe Merieux et de Robin Renucci. En revanche le retour de Poitiers fut plus difficile pour les associations. Lors des renouvellements des Parcours Emploi Compétences (PEC), les associations découvrent, sans aucune consultation préalable, que les règles ont changé. Signe d'un profond mépris tant pour les associations employeuses que pour les personnes engagées via ces contrats qui subissent une rupture abrupte de leur parcours.

Le quinquennat, marqué à ses débuts par la fin des contrats aidés, finira par un nouveau coup de canif à la politique de l'emploi associative. Un nouvel [arrêté publié le 22 février](#) en Ile-de-France stipule que désormais tous les renouvellements seront limités à 6 mois. Le maximum des durées de contrat tombe à 16 mois, 10 mois de prise en charge initiale et 6 mois de renouvellement. Dans le précédent [arrêté de janvier 2021](#) le renouvellement allait jusqu'à 24 mois, une différence de taille ! Cette décision vide de tout son sens la démarche d'insertion et de formation en principe attachée à ces contrats.

FB Comment et pourquoi le CNAJEP a-t-il décidé d'organiser ces rencontres des associations de jeunesse et d'éducation populaire (JEP) à Poitiers ?

AB La maire de Poitiers avait déjà l'intention d'organiser un événement sur l'éducation populaire, et nous travaillons sur un dispositif qui s'appelle : **le dialogue structuré**, qui permet à des jeunes de participer à l'élaboration des politiques de jeunesse européennes, c'est un dispositif qui suppose des temps de rencontre entre jeunes et décideurs pour que les paroles se rencontrent. Nous avons un temps fort à chaque fois qui s'appelle le **festival provox** et nous l'avons organisé à l'été 2020 dans une MJC à coté de Poitiers.

On a convié les élus de proximité à participer au temps d'échange que nous organisons entre les élus et les jeunes, la maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy a participé aux échanges et dans la discussion, elle nous a dit, « *c'est chouette , ce festival et j'ai envie d'organiser quelque chose de similaire sur l'éducation populaire , es que ça vous dirait d'en reparler* » et dès l'été on a commencé à se mettre autour de la table pour discuter franchement de cette idée, c'est d'abord une initiative de la maire de Poitiers et ensuite ont été associé l'AMF et l'ARF.

FB Il y a donc l'initiative du CNAJEP qui organise ces premières rencontres Nationales de l'éducation populaire à Poitiers, à Marseille en janvier ont également été organisé les premières rencontres de l'éducation populaire, le FONJEP organise également chaque mois les rencontres de la prospective pour la jeunesse et l'éducation populaire Peut-on parler d'un renouveau de l'intérêt pour l'éducation populaire ?

AB Je ne sais pas si je parlerai de renouveau, mais il y a quand même deux questions qui sont présentes dans l'organisation des **premières rencontres nationales de Poitiers**

- 1) comment donner à voir que l'éducation populaire est concernée par des questions de société, que ce soit la question écologique, la question de l'accès au loisir, la question de la démocratie, celle du numérique, l'éducation populaire est là pour interroger et se mettre en action sur des enjeux de société, c'est une première chose et il ne me semble pas que soit une nouveauté.

Je pense que l'éducation populaire a toujours été, ou tout du moins saisi ces questions, comme elles se posent et à des moments a été carrément à l'initiative, de poser les questions qui fâchent, il y a tout de même quelque chose de cet ordre. C'est un enjeu des rencontres, de pouvoir donner à voir cette richesse là, de contributions. Et cela, je ne suis pas sûr que ce soit nouveau, c'est intemporel, dans la réalité de l'éducation populaire, à des moments cela va s'organiser d'une certaine façon et à des moments d'une autre ? Mais en tous les cas il ne me semble pas que ce soit une nouveauté.

- 2) La deuxième question, c'est celle des relations avec les pouvoirs publiques, c'est aussi un des enjeux de Poitiers, il s'agit bien de rencontre, d'où le nom, c'est vraiment l'idée de se dire « finalement, quel dialogue aujourd'hui, quel partenariat serein, constructif peut-il y avoir entre des collectivités et des associations de jeunesse et d'éducation populaire ».

Et pour les associations d'éducation populaire qui seraient intéressées par de l'interlocution, de la co-construction ou du partenariat avec les pouvoirs publiques, (ce n'est pas obligé pour tout le monde), et bien quelles seraient les conditions d'un partenariat serein, constructif, qui serait utile aux territoires, qui pourrait nourrir tout le monde etc.

C'est le deuxième enjeu de Poitiers et semble-t-il ce n'est pas non plus très nouveau, c'est ce qui taraude l'histoire de l'éducation populaire, c'est cette relation compliquée entre l'éducation populaire et les pouvoirs publiques, une relation souvent conflictuelle, et qui a eu des formes diverses, c'est un mouvement qui n'est absolument pas linéaire. Il y a aussi cette histoire-là, qui est intéressante à regarder aujourd'hui, il y a cette envie de construire quelque chose d'utile pour tout le monde.

Pourquoi des collectivités auraient-elles intérêt à construire des partenariats avec des associations JEP et inversement pourquoi des associations JEP auraient-elles un intérêt à travailler avec les collectivités ? Et si les intérêts se rencontrent, quelles seraient les conditions pour sur un territoire, faire eco-système. Cette logique-là est au cœur des questions des associations JEP que ce soit au niveau national, que ce soit au niveau territorial. Il y a une lumière qui s'allume et c'est pour cela que l'on aimerait en profiter, il y a des initiatives qui naissent partout, et bien sûr on aimerait que cela ne soit pas limité aux échéances électorales de l'année 2022 et que cela puisse s'inscrire dans la durée, avec des offres publiques de réflexion.

FB .Comment s'organisent ces rencontres entre les élus et les acteurs de l'éducation populaire ?

AB L'idée c'est d'avoir des temps qui mélangent les acteurs, élus en charges de l'éducation populaire dans les collectivités, agents des collectivités et les acteurs des associations de jeunesse, salariés et bénévoles, tous les temps sont des temps contribuant à faire culture commune.

- La matinée du vendredi, elle donne la parole à des petites conférences, avec des entrées différentes sur l'éducation populaire, pour se dire, de quoi on parle, quelles sont les questions au travail ? Tout le monde n'arrive pas avec la même culture autour de l'éducation populaire, donc c'est un temps qui peut ouvrir, les interrogations, se mettre en réflexion pour les ateliers de l'après-midi. C'est déjà un temps d'échange où collectivités et associations vont se côtoyer dans la matinée.
- L'après-midi, c'est le moment des **fabriques**, à la fois présenter, une association qui va présenter ce qu'elle fait et comment, c'est une démarche d'éducation populaire, comment l'association répond à tel enjeu de société, ça c'est une première chose. Mais par ailleurs, l'atelier, a aussi pour objectif de faire émerger des problématiques, issus des discussions

de l'après-midi, voir des préconisations en fonction de la discussion et donc chaque atelier à une fiche à renseigner à l'issue de cet atelier, qui va être transmise au comité de pilotage et l'idée, c'est le samedi de pouvoir, dans une démarche très éducation populaire, de tous se poser, réunir les fiches, les contributions collectives et de pouvoir identifier, 15, 20 problématiques, des éléments de levier, identifier les freins, et les points de vigilance et les **propositions qui nourriront une déclinaison sectoriel des engagements de la charte des engagements réciproques**. Au moment de la signature de la charte entre le premier Ministre de l'époque et le mouvement associatif (2001, Lionel Jospin), une invitation avait été faite, à ce qu'il y ait des déclinaisons sectorielles. Alors nous nous sommes dit

pourquoi ne pas réfléchir à une déclinaison JEP et si c'était le cas, qu'est-ce que cette déclinaison viendrait ajouter à une charte générale ? Qu'est-ce que ça voudrait dire ? Qu'est-ce que chacun voudrait y mettre ? Cette matière que l'on veut produire dans la fabrique de Poitiers, doit servir à poser les bases de cette charte.

FB. Combien d'inscriptions et qui sont-ils? Salariés associatifs, bénévoles dirigeants, élus locaux, fonctionnaires ?

AB Il y a, à ce jour 250 inscrits, mais je n'ai pas de pourcentage, les inscrits associatifs sont plus nombreux, il y a des bénévoles et des salariés et du côté des collectivités, les deux sont présents, des élus et des agents, mais malgré notre volonté, cet équilibre que nous souhaitons, sera partiellement atteint, il y aura plus d'acteurs associatifs.

Ce qui nous intéressait en tant que CNAJEP, c'était la pluralité, et de rencontrer les collectivités qui ont choisi de nommer un élu en charge de l'éducation populaire, il y en a quelques-unes et pas nécessairement, comme nous aurions pu le penser uniquement des collectivités de gauche.

FB. Vous pensez qu'il y a combien d'élus à l'éducation populaire sur l'ensemble du territoire ?

AB On n'a pas réussi à recenser parfaitement, mais on en a repéré quelques-uns, Grenoble, plusieurs en Rhône Alpes, en Bretagne, en Grand Est, à Paris, ça mériterait vraiment une cartographie, on en avait identifié une dizaine, à l'occasion d'un événement organisé par le CNAJEP en 2019 et on sait que cela s'est développé depuis.

FB Vos bureaux sont voisins de ceux l'ANACEJ, es que l'on peut s'attendre à la présence des jeunes des conseils municipaux de jeunes ?

AB L'ANACEJ a été partie prenante de l'organisation, vous savez que c'est une association d'élus et elle a mobilisé ses collectivités, pour partager, relayer l'information pour les inviter à participer à ces rencontres et pour les jeunes, ce seront plus des membres d'associations locales, dû au fait de la date, un vendredi

FB Ceci dit les jeunes du monde entier nous ont donné l'habitude de descendre dans la rue le vendredi, à l'occasion des Fridays for future.

A propos d'engagement réciproque aujourd'hui l'actualité c'est le contrat d'engagement républicain CER, quand vous avez lancé l'organisation de ces rencontres, la loi n'était pas encore voté et les décrets d'application parus, vous n'avez pas l'impression que cela devrait être un des sujets de Poitiers ? Cela ne fait pas parti du programme en tant que tel ?

AB Ce qu'il faut savoir c'est que le CNAJEP est en analyse du projet de loi depuis deux ans, on a été informé très tôt de ce projet de loi, confortant les principes de la République et dès le départ, on a été très mobilisé dans cette étude, dans cette analyse et on a organisé 3 webinaires pour nos membres pour comprendre, décrypter ensemble, ce projet de loi, regarder les points de vigilance. Le contrat d'engagement républicain qui était déjà dans la loi, était déjà sous notre regard. C'était quelque chose qui nous inquiétait dès le départ avec une interlocution continue avec le gouvernement sur ces éléments-là, c'est vraiment des questions sur lesquelles, nous sommes mobilisés depuis le départ. La loi a été votée en août 2021 et de fait c'était déjà dans notre viseur et même si nous n'avions pas encore le décret qui ne date que de janvier 2022, nous avons les projets de décret entre les mains et nous avons déjà de quoi être alertés à ce moment-là. Nous faisons partie du collectif qui avec la Ligue des Droits de l'Homme veut des engager des recours devant le Conseil d'Etat contre ce décret, en pointant les atteintes aux libertés d'expression et d'association, la disproportion du mécanisme de responsabilité collective pesant sur les dirigeants, salariés, membres et bénévoles des associations, et

l'inconstitutionnalité des nouveaux dispositifs d'agrément prévu.

On est parti prenante de cette dynamique depuis le départ, on a été associé à l'appel de mars 2021 pour une mobilisation dans les préfectures, la dynamique d'interpellation des élus pour les sensibiliser à la question, on est dans cette dynamique avec les CRAJEP pour qu'ils puissent aller en discussion. Par ailleurs on est en discussion avec la DJEPVA pour savoir comment elle va mettre en place cette recommandation et enfin comme nous sommes membres du bureau du mouvement associatif on discute aussi de cette question, via le Mouvement associatif.

FB Les points d'inquiétude ?

AB

- Tour d'abord le sentiment de défiance vis à vis des associations...
- le fait de ne pas utiliser ce qui est déjà possible, et d'inventer de nouvelles lois, alors qu'il en existe déjà pour protéger de dérives éventuelles, et qu'il n'y avait pas particulièrement d'intérêt, ce qui est demandé dans le CER est déjà demandé à toutes les associations qui demandent des subventions ou qui sont agréées, cela n'apporte rien, si ce n'est des dérives autoritaires possibles, notamment pour des associations militantes qui peuvent avoir des démarches de désobéissance civile, d'activisme ou des démarches d'actions et nous en avons parmi les associations JEP, qui sont aussi composées de militants. Tout cela ne peut qu'inquiéter, ça ne concerne pas forcément son action en tant que tel, car on y voit pas forcément des éléments de gravité, mais quoiqu'il arrive, pour les associations qui peuvent être plus concernées, c'est important. Les associations de défense de l'environnement par exemple sont très inquiètes car elles sont parfois composées d'associations qui ont recours à la désobéissance civile.

FB. C'est une spécialité française de créer des lois qui ne sont pas appliquées, à l'occasion du 8 mars des mouvements féministes rappelaient qu'il y avait de nombreuses lois qui permettraient de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et qui ne sont pas appliquées, concernant les inégalités de salaire, les violences etc...

Le collectif des associations citoyennes est très inquiet de la marchandisation de la vie associative, comme par exemple les social impact bond à la française (même si ça ne marche pas effectivement, six contrats à impact ont été créés suite à l'appel à projets lancé en France en 2016 ceux portés par : l'ADIE, Apprentis d'Auteuil, Article 1, Impact Partenaires, La Cravate Solidaire et Wimoov). Cette préoccupation ne semble pas présente dans les rencontres, ou alors je n'ai pas su bien lire le programme ?

AB Il va y avoir des ateliers, comme par exemple ceux sur l'analyse des modèles sociaux économiques des associations JEP et qui va interroger ces rapports-là, comment sont traités les questions sociales et économiques dans les associations JEP ? Comment on se saisit de cette question ? Et il y a d'autres ateliers qui portent plus sur la mécanique, il y a des ateliers très thématiques, mais des ateliers qui abordent plus les questions de fonctionnement, comme par exemple celui sur le partenariat, qu'est-ce que c'est qu'un partenariat ? Il y a effectivement quelques ateliers, mais certes moins nombreux, mais ce sont des questions qui vont resurgir, sûrement même à l'intérieur des ateliers thématiques, puisque c'est aussi ça l'enjeu de ces rencontres, comment on peut fabriquer des choses ensemble ? Et comme vous l'avez dit, c'est aussi la démarche du CNAJEP de pouvoir être critique, de poser des analyses critiques et de noter des points de vigilance.

- Attention ! à la loi confortant les principes de la république, on n'est pas d'accord,
- attention au Contrat d'Engagement Républicain, on n'est pas d'accord sur cette façon de faire, mais par ailleurs comme les choses se font, que la loi a été votée, le décret va permettre de la mettre en œuvre, comment on va pouvoir continuer à être dans un rapport positif et constructif et à inverser des tendances, pour nous ces rencontres c'est aussi ça, cette loi existe dans le paysage, ce contrat

mais on va tout de même vous inciter à y réfléchir à comment nous pouvons avoir des relations sereines ?, des relations de confiance entre les associations JEP et les pouvoirs publics, les collectivités ?.

L'idéal ce serait que ce contrat ne soit qu'une case à cocher, que ce ne soit qu'un élément qui s'ajoute, qui n'est pas hyper utile, mais ça ne fasse pas de tort, et ça c'est aussi en construisant avec les collectivités locales que l'on pourra éviter des dérives.

FB C'est une discussion que vous avez eu avec l'association des maires de France ? Vous l'envisagez ? Cette matinée du samedi et un peu sur l'avenir, au-delà d'une biennale comment vous envisagez l'avenir de cette rencontre ? Es que dans les réflexions des dirigeants du CNAJEP on pense que cela pourrait être les premières rencontres ?

AB L'idée, c'est que dès la fin des rencontres, il y ait une date pour faire un bilan ensemble et de pouvoir se projeter déjà dans l'avenir. En fait, c'est vraiment l'objectif : de pouvoir se dire, à quoi nous pourrions nous engager pour arriver avec des avancés pour la prochaine édition ? Si on se revoit dans deux ans, avec une perspective de biennale, comment on avance ? On s'engage sur quoi ? Et on avance sur quoi, pendant ces deux ans ? Avec les partenaires de Poitiers bien sûr mais surtout avec AMF, ARF et associations, sur quoi on pourrait tenter d'avancer ensemble ? Et se dire, rdv dans deux ans et on verra si on a réussi à avancer ?

Bien sûr qu'il y aura des sujets comme le CER qui vont arriver dans le paysage.

FB Quel est votre projet de communication à l'issue de ces rencontres ?

AB Il y aura un document de type appel qui va sortir de ces rencontres et qui va se diriger vers cette déclinaison sectorielle JEP de la charte des engagements réciproques, mais avant d'arriver à une charte signée entre des partis prenantes ça prendra sûrement un peu plus de temps, il faudra plus que des rencontres, on aimerait bien avoir un document type manifeste ou un appel qui symbolise cette première rencontre.

FB Comment regardez-vous, l'environnement institutionnel ? le FONJEP, l'INJEP, la DJEPVA, ils seront présents ?

AB Ils seront là, au départ cette manifestation a été construite ville de Poitiers et CNAJEP et ensuite ont été associés AMF, ARF. Sur cette première édition on va dire que le temps a été compté, on a démarré fin août et commencé à se mettre d'accord, premier comité de pilotage en septembre, octobre pour des rencontres en mars. Cette notion de première édition a compté et en fait les associations ont été invitées à proposer un atelier le vendredi après-midi, mais aussi à participer à l'ensemble des rencontres.

L'INJEP avait été informé dans une discussion, de la démarche, je les ai sollicités quand on organisait les conférences, sur des noms de chercheurs dont ils auraient connaissance et qui travailleraient sur des questions d'éduc. Pop., mais on n'a pas formalisé de vrai partenariat avec l'INJEP et je pense que c'est quelque chose qui pourra avancer justement dans la prochaine édition, parce que leur place n'était pas clairement identifiée, et ça mérite que l'on y réfléchisse.

Dans la déclinaison des métiers de l'animation, qu'est ce qui pourrait apparaître comme un des enjeux ? Tout du moins dans ce qui concerne la formation et l'organisation des métiers on a sollicité Hexopée sur leur compétence de formation et des métiers de l'animation, ils seront présents. De la même façon on a aussi sollicité Le Mouvement associatif. Pour que lorsque l'on va avancer sur cette déclinaison sectorielle JEP de la charte des engagements réciproques, qu'ils aient un regard sur la façon dont on travaille, puisqu'ils ont une expertise sur une charte et qu'ils puissent nous donner un avis, un regard sur ce que l'on sera en train de fabriquer. On a essayé dans cette première édition d'avoir présents ces acteurs et puis peut-être qu'il y aura une autre modalité d'organisation pour les prochaines rencontres.

FB *Vous avez eu des contacts avec ESS France ?*

AB Par contre non...

FB *J'ai un intérêt personnel sur la coopération, j'ai commencé un doctorat sur la coopération et en particulier les PTCE dans le cadre du LARGOTEC de l'université de Créteil avec le Professeur Glayman. A ce propos, le FONJEP avait lancé un projet de Pôle Territoriaux de Coopération Associatifs (PTCA) . Comment ressentez-vous l'idée de coopération entre les associations JEP et d'autres acteurs ? Il y a quelques choses de voisin entre ces PTCA et la préoccupation de ces rencontres ? J'ai connu une époque où la concurrence entre les grands mouvements d'éducation populaire, sur le BAFA par exemple était sévère.*

AB Je ne sais pas comment ont été créés ces PTCA. Je pense que ce serait difficile d'être exemplaire entre les associations JEP, quand le contexte est à la baisse des subventions publiques et quand le contexte s'organise autour d'appel à projet et de marchés qui mettent les associations en concurrence . Évidemment les associations JEP se retrouvent souvent à être en concurrence, c'était vrai, et c'est toujours vrai, je ne crois pas que cela ait disparu. En revanche je pense qu'il y a néanmoins une recherche de coopération dans certains endroits, ce n'est pas vrai tout le temps partout, je pense par exemple au sein du CRAJEP Occitanie , il y a une recherche pour se mettre autour de la table et penser l'offre de formation BAFA-BAFD, il existe un groupe de travail pour que ce soit moins concurrentiel , pour que ce soit harmonisé, discuté , je pense que des choses de ce type existent dans différents endroits comme dans les hauts de France par exemple, ce n'est pas toujours simple, ça peut même parfois être tendu, mais il y a une recherche malgré le contexte, de coopération, en tous les cas c'est un élément fort. Le CNAJEP a animé pendant 4 ans une démarche de mise en coopération des associations et il en est sorti de très belles choses, bien sûr c'était une expérimentation, des initiatives territoriales avec une animation nationale, des associations du CNAJEP entre elles, mais qui ont également été travaillées avec d'autres associations qui ne sont pas membre du CNAJEP.

FB *Concernant la citoyenneté. Comment travailler plus en coopération, pour faire émerger et accompagner des initiatives ? L'animation volontaire a été un élément structurant des associations JEP, il semblerait qu'il y ait une baisse des vocations, la Ministre a même proposée une aide pour les BAFA de 200 euros, comment vous analysez cette situation ?*

AB Il y a une attention, c'est ce qui ressort des assises de l'animation réalisées entre novembre 2021 et aujourd'hui, ces assises de l'animation ont donné lieu à un plan de 25 mesures et parmi celle-ci, il y a l'aide au BAFA, pour l'instant on ne sait pas comment va s'organiser la mise en œuvre, alors on est un peu dans l'attente ? Comment, vers qui, vont être dirigés ces 200 euros, pourquoi, pour qui ? C'est sûr qu'il y a une vraie question autour de l'animation volontaire et ce qui est intéressant dans le paysage, c'est l'affirmation que c'est d'abord une question d'engagement et que l'animation volontaire doit être du côté des politiques d'aide à l'engagement.

FB *Idée que l'on avait un peu perdu non ? C'était devenu un job, un petit boulot ?*

AB Bien sûr, et c'est intéressant que malgré tout, dans ce paysage des assises de l'animation, il y ait eu une vraie distinction opérée entre l'animation professionnelle et l'animation volontaire et que les deux sont à conforter. Les deux sont à reconnaître et qu'il doit y avoir des mesures pour soutenir les deux, mais qu'il faut bien faire la distinction entre les deux, c'est ce qui émerge et qui est assez important dans ces assises. Maintenant l'important c'est quelle perspective ? Quelle suite ? Dans tous les cas au CNAJEP on va être très attentif à poursuivre l'interlocution justement, pour que ces 25 mesures se déclinent et aient une réalité opérationnelle.

FB J'imagine que vous êtes consciente que cela n'engagera pas ce gouvernement ? je me souviens d'une grande consultation organisée par M. Blanquer sur les associations, de décembre 2017 à janvier 2018 et qui a débouché sur la fin des emplois aidés, la plus grande manifestation concrète de ce plan. Vous ne pensez pas concernant l'animation, à un mois des élections on ne risque pas d'être dans la même situation ?

Non, il y a 25 mesures qui sont posées, des moyens qui sont débloqués pour l'animation professionnelle, des moyens pour l'animation volontaire, bien évidemment des moyens qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Il y a par ailleurs des points d'attention que l'on a envie d'aller discuter, car au-delà de l'effet d'annonce, il faut que l'on aille un peu creuser sur ce qu'il y a derrière chacune de ces mesures, ça c'est notre travail sur mars, avril. Mais en tous les cas c'est intéressant que ce sujet soit dans le paysage politique, que l'on parle de ces métiers, que l'on parle de l'engagement, de l'animation, cela nous paraît important et il ne faut pas que ce soit contre-productif, cela va être notre point de vigilance, pour que faire en sorte que les mesures annoncées soit mise en œuvre avec des moyens, comment les moyens suivent les annonces ?